

Question orale de Mme Kattrin Jadin au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le manque de stands de tir de la police"

Kattrin Jadin (MR): Monsieur le vice-premier ministre, actuellement la Belgique possède 14 stands de tir pour environ 30 000 policiers. Alors que les disponibilités actuelles ne le permettent pas, ces policiers fédéraux ou locaux doivent suivre quatre sessions d'entraînement au tir et une session qualifiante par an.

Pour répondre à ce problème de manque d'entraînement, la police fédérale a d'ores et déjà envisagé un masterplan pour la création de 21 stands de tir supplémentaires, qui permettront d'accueillir 11 000 policiers fédéraux. Du côté de la police locale, il semblerait qu'aucun plan ne soit envisagé et qu'actuellement, ce soit "le règne de la débrouille" – selon les articles auxquels je me réfère –, les policiers locaux devant aller s'entraîner le plus souvent dans des stands privés.

Monsieur le vice-premier ministre, la création de nouveaux stands de tir permettra-t-elle aux policiers de s'entraîner une fois par mois, comme ce serait souhaitable ou ne se limitera-t-elle qu'aux cinq entraînements obligatoires?

Quelles solutions sont-elles envisagées pour la police locale? Est-il prévu de créer plus de stands de tir afin de permettre aux polices locales d'y avoir accès au même titre que la police fédérale?

L'utilisation de stands privés par nos policiers est-elle fréquente et usitée? Quel est le coût de ce besoin d'entraînement?

Jan Jambon, ministre: Madame Jadin, je dois d'abord vous dire que la police a bien plus de 14 centres de tir. Les 14 stands que vous évoquez sont ceux disponibles pour la police fédérale. Il faut encore ajouter ceux des zones de police, par exemple ceux de la zone de Nivelles, Genappe, etc. Il y a ceux des intercommunales, comme celui de Interleuven et les stands de tir des écoles provinciales. Il y en a donc un grand nombre.

La circulaire GPI 48 a servi de base pour le calcul des besoins, mais il a été tenu compte de besoins plus spécifiques, comme le recyclage de moniteurs de tir aux armes particulières. Dans le cadre de la méthodologie développée, il a donc été tenu compte de critères basés sur les réalités du travail policier. J'ajoute que la police fédérale a réalisé son étude en établissant un cadastre des besoins pour l'ensemble des entités de la police fédérale, y compris celle créée à mon initiative: la direction de la sécurisation, en cours d'instauration. Si une zone de police locale constate un manque de stand de tir, elle envisage seule des solutions.

La police fédérale a mené son étude en vue de couvrir ses propres besoins, dans le cadre du développement du masterplan "Infrastructure" visant la mise à niveau des complexes occupés par ses services. Toutefois, des collaborations entre la police fédérale et les zones de police locale peuvent être envisagées. Cela doit se faire au cas par cas et en tenant compte des normes de sécurité qui limitent le nombre de lignes de tir, celui des candidats par moniteur, etc.

Enfin, je n'ai pas de vue d'ensemble des sommes dépensées par la police locale pour la location de stands de tir. Ces données ne sont pas centralisées. Je peux cependant vous préciser que l'utilisation des stands de tir privés reste relativement marginale par comparaison à celle des services publics – fédéraux, provinciaux ou locaux. Le coût des stands de tir relevant strictement du secteur privé n'est pas uniforme. Par demi-journée, il peut être compris entre 115 et 230 euros.

Kattrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, c'est une réponse très complète. Merci.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*